



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du dimanche 7 octobre 1792.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Vienne, ce 19 septembre. L'extinction de la noblesse en France, rend les autres empires plus circonspects à en accorder des lettres à ceux qui se présentent. L'empereur prévient la chancellerie d'Hongrie, qu'il ne délivrera plus de *patentes de noblesse hongroise*, & que ce droit appartiendra dorénavant à la diète. Cette déclaration est un garant, que le mérite, plus que la richesse, y parviendra.

Vingt-cinq mille hommes dans la Hongrie, ont reçu l'ordre de se mettre en marche.

De Varsovie, ce 12 septembre. Malgré la disposition où sont les deux confédérations, de députer à l'impératrice de Russie & de lui voter des remerciemens pour la protection qu'elle nous accorde, il reste encore ici de véritables amis de la liberté. Leur dévouement au patriotisme est à la vérité sans action, parce qu'ils sont sans force ; mais si une main bienfaisante s'étendoit pour les soutenir, ils sacrifieroient plutôt leur vie que de reprendre des

fers qui leur sont odieux. Les espérances sont éloignées ; nous sommes condamnés pour long-temps, si ce n'est pas pour toujours, à l'esclavage ; la Russie l'a juré. Tant qu'elle pourra faire la loi, nous n'aurons ni monarchie limitée, ni couronne héréditaire, ni constitution. Les autres nations se plaignent d'être gouvernées par des rois, & nous plus malheureux, nous sommes déchirés par trois nations différentes qui se disputent nos dépoüilles.

De Bruxelles, ce 18 septembre. C'est une chose incroyable que le grand nombre de prêtres français qui ne discontinuent pas d'arriver dans ce pays-ci, la plupart vêtus en habits séculiers & sous toutes sortes de déguisemens. Ils sont très-bien accueillis ; nos monastères & nos curés s'empressement de leur donner des asyles & tous les secours qu'exige leur triste situation. Il s'en trouve un grand nombre dans le diocèse de l'archevêché de Malines, où ils reçoivent l'hospitalité & tout ce qui est nécessaire à la vie.

L'évêque de Gand, ayant assemblé le clergé de son diocèse, n'a pas eu de peine à le porter à secourir

ces infortunes ; chaque curé en a pris un certain nombre chez lui à proportion de ses facultés. Le reste du clergé de la Flandre n'a pas tardé à suivre cet exemple.

F R A N C E.

De Strasbourg. Les émigrés sont détestés des Allemands & des Prussiens, tant à cause de leur mauvaise conduite que parce qu'on éprouve tous les jours davantage la fausseté de leurs promesses. On voudroit voir toute cette engeance en Sibérie, où elle causeroit en effet le moins de mal à l'humanité. — Le bruit se répand que Condé a été arrêté à Fribourg. — Les *petits princes* ont perdu jusqu'à l'instinct de leur conservation ; on ne peut que s'amuser de toutes les menaces ridicules qu'ils osent faire. Cependant la déconfiture prochaine de la horde Brunswick, leur donne beaucoup à penser. Ils n'en ont pas moins ordonné des levées ; ils espèrent avoir dans trois mois une armée de plus de 10,000 h. Ces héros catholiques n'iront pas bien loin pour attaquer les ennemis ; ces derniers se disposent à les aller chercher. Au moment où nous écrivons, on marche sur Mayence, Coblenz, &c. &c. &c.

De Besançon, ce 2 août. Le bruit se répand que nous sommes menacés d'une invasion ; cependant notre ville n'est pas en état de défense. Notre commandant Charles de Hesse, a pris toutes les mesures possibles. Il est malheureusement en guerre ouverte avec les officiers du génie & de l'artillerie. Les principes de ces messieurs ne sont pas trop républicains. Dumas, Ramond & Narbonne, voilà leurs guides politiques ; cependant ils ont l'air d'être ennemis jurés. Ils se renvoient la balle tour à tour, & rien ne peut se faire par ce moyen. Le prédécesseur de notre commandant avoit voulu disséminer les volontaires dans les campagnes. Charles de Hesse n'a pas cru devoir conserver cette mesure ; il a fait entrer quatre bataillons dans Besançon. Cette ville a maintenant une garnison de sept mille hommes.

Aussi le général passe aux yeux de nos feuillans pour un scélérat, pour un monstre, en un mot pour un officier *bonnet rouge*.

De Lisle-Adam, ce 4 octobre. Vedette ! un citoyen de cette ville, nommé *Jean Bouché*, arpenteur-géomètre des ci-devant princes de Conti, depuis plus de 35 ans, & qui connoît la tyrannie des grands, vient de faire un trait assez remarquable.

Ce citoyen avoit chez lui 243 armoiries de différens rois, princes, comtes, barons, marquis, papes, &c. notamment celles de tous les ci-devant princes royaux de Condé, Conti, &c.

Depuis long-temps il se promettoit d'en faire un feu de joie. Le dimanche 30 du mois de septembre, il fut trouvé le maire de ville & le juge de paix, pour leur demander la permission de faire battre la caisse, pour annoncer le feu qu'il avoit dessein de faire à l'issue des vêpres. Cette permission lui fut accordée ; la fête fut annoncée aussi à son de tambour à l'issue de la grand'messe. Tous les citoyens & citoyennes qui désireront voir rendre les derniers soupirs aux aristocrates, se trouveront à l'issue des vêpres, devant l'arbre de la liberté de Lisle-Adam, devant lequel on brûlera tous les armes & supports des tyrans, ennemis de la liberté & de l'égalité. Aussi tôt notre citoyen s'occupe à la préparation du feu, il garnit deux baliveaux de paille, de la hauteur d'environ 20 pieds, sur lesquels il attacha, du haut en bas, toutes les armoiries de différentes grandeurs, de manière à être vues ; & pendant vêpres, il les planta devant l'arbre de la liberté ; & à la sortie des vêpres, il y mit le feu devant le public. Malgré la grande pluie qui tomboit l'ont eut dit que le diable faisoit brûler le feu, il enlevait les armes des tyrans brûlés dans les airs.

Ce feu a bien fait mal au cœur aux aristocrates. Les pièces que ce vrai citoyen a brûlé sont de la valeur de plus de 500 livres, c'étoit toutes matrices d'armes repiquées, qui lui ont coûté un temps

infini à faire ; cependant , il s'en faut de tout que ce citoyen ne soit fortuné.

Paris. On a proposé hier à Louis XVI , de descendre & de se promener dans le jardin. Serai-je avec mes enfans , a-t-il dit ? Non. Je reste , je ne voulois sortir que pour les voir. Même proposition à Marie - Antoinette ; même question de sa part ; même réponse.

§. Dans la dernière séance des Jacobins on a dit que plusieurs sociétés affiliées demandoient la liste des membres de la convention qui s'étoient fait recevoir aux Jacobins Il a été accordé quatre jours , aux membres de la convention , pour se faire recevoir dans la société ; après les quatre jours les listes partiront. On a représenté que plusieurs députés n'étoient pas encore arrivés. C'est la peur des Prussiens , a-t-on dit , qui les retient ; d'autres , ils ne peuvent pas trouver de chevaux : que ne viennent-ils à pied. On a proposé de déclarer que tous les membres de la convention qui ne seront pas reçus Jacobins , seront déclarés anti-Jacobins.

§. *Municipalité de Paris , du 5 octobre.* La méfiance & le désordre étoient semés dans le Calvados ; la guerre civile s'y fomentoit ; les commissaires sont venus à bout d'y rétablir l'ordre & le calme. Les commissaires envoyés à l'armée du Midi , confirment de vive voix , les progrès rapides de la révolution en Savoie. Arrêté qu'un fusil , qu'un sabre & une caisse enlevés aux Prussiens , seront élevés au dessus du fauteuil du président , d'où seront arrachées les couronnes & les fleurs de lys. Le commandant général de la garde nationale interrogé sur l'état de ses forces pour l'intérieur de Paris , répond qu'on peut compter sur 80 mille hommes. Un membre du conseil général trouve toutes ces questions insidieuses & prétend qu'elles ne sont faites que parce que la convention nationale veut avoir à elle une force capable de compenser celle de Paris. Il soutient de plus , qu'il y a un dessein caché de transporter la

convention dans une autre ville. Il fait l'éloge des Parisiens , & finit par demander une affiche qui déclare que si la convention quitte Paris , Paris la suivra par-tout. Proposition arrêtée.

§. La nouvelle organisation de la garde nationale a donné , dans son recensement , 72 mille hommes , à raison de 1500 hommes par section , propres à former un corps d'armée ; il en resteroit encore autant , & plus , pour garder la capitale.

§. Tandis que nos armées triomphent de tous côtés , que fait Luckner conigné dans la capitale ? Est-il coupable , est-il innocent ? On pourroit dire qu'il n'est ni l'un ni l'autre. L'assemblée législative avoit déferé à sa grande réputation , le soin de commander nos armées. On ne peut disconvenir qu'il n'ait une réputation méritée d'un bon militaire ; mais on lui refuse celle d'un général d'armée. Son grand âge , ses liaisons avec Lafayette , ses tâtonnemens dans sa tactique , jamais décidé , ne se préparant sur rien. On l'a craint sur les bords du Rhin , on l'a fait rentrer honorablement dans l'intérieur. Pour ne pas déshonorer quarante ans de sa gloire acquise , on lui a déferé le titre de généralissime. Devenu le centre des opérations , il n'agissoit point. Dumouriez , Biron , Kellermann , Labourdonnays étoient dans l'inactivité ; ils attendoient des ordres , ils n'en recevoient pas. Il s'agissoit d'éconduire tout doucement ce général. Le ministre l'a mandé à Paris , sous le prétexte de conférer avec lui sur un plan de campagne. Arrivé ici , on l'a fait conigner par la convention ; & pendant cette conigne , Dumourier , maître des opérations , a chassé les Prussiens ; en sorte que , sans chercher à approfondir s'il est coupable , on a suppléé à son inertie par beaucoup d'activité ; l'impérat étoit de l'éloigner.

§. D'après la proposition du citoyen Servan , le conseil général de la commune arrêté , 1°. que l'hymne de la liberté , en mémoire de la délivrance du peuple Savoisien , sera chanté mardi prochain , dix heures du matin ; 2°. que tous les orchestres de Paris seront invités d'y concourir ; pour y développer leur talent ; 3°. que tous les corps administratifs y rendront , ainsi qu'une grande députation de la convention ; 4°. que le peuple Savoisien , à

Paris, seront invité d'y assister ; 5°. que le présent arrêté sera envoyé à la municipalité de Chambéry ; 6°. qu'il en sera fait une adresse à cet effet aux 48 sections.

§. Quand la royauté rivalisoit avec la puissance législative, il existoit un foyer de division. On disoit, avec quelque fondement, c'est la liste civile qui excite & entretient parmi nous, les agitateurs, qui soudoyent les libellistes. Si on abattoit le pouvoir exécutif, il n'y auroit plus de discorde, tout marcheroit ensemble, & l'on s'entendrait. La journée du 10 août a porté la hache sur le trône, le représentant héréditaire de la nation est relégué au Temple, la royauté est aboïée, à la vue de toutes ces chûtes précipitées, le peuple est resté pendant quelques jours comme stupéfait de l'énergie de ses efforts, les passions se sont tuées. La convention nationale s'est formée en envoyant de nouveaux représentants. Il n'est pas un citoyen qui n'ait dû se dire qu'il falloit donner à ces nouveaux représentants, les pouvoirs les plus indéfinis, pour reconstruire un nouvel édifice des loix, détruire celles vicieuses des assemblées constituante & législative ; & comme une grande nation ne peut pas rester un instant sans loix, il falloit au moins convenir tacitement qu'on exécuteroit celles subsistantes jusqu'à ce qu'elles fussent remplacées. A peine la convention est-elle formée, que Marat, presque seul contre tous, y agite les flambeaux de la discorde ; envain les grands orateurs s'élèvent contre lui pour l'abattre de la tribune, il s'y cramponne, il s'y élève, s'y maintient, & déjà plusieurs séances se sont passées dans ces luttes orageuses. Il dit à toute la France, la convention n'est pas pure, il y a ici une faction Brissot, des complots se trament, & il imprime, il faut encore une troisième insurrection, il faut encore abattre des têtes.

§. Les sections qui se croient toujours en assemblées primaires, ne veulent être retenues par aucune loi. Celle de 90 ordonne de choisir les maire & officiers municipaux par scrutin secret, ainsi l'a indiqué la municipalité, ainsi l'a ordonné la convention, ainsi le requiert le ministre de l'intérieur. Des sections n'en font pas moins leurs élections à haute voix. Le ministre & la convention sont forcés de céder. L'un autre côté, les ouvriers du camp

menacent, en sorte qu'on est, dans ce moment dans un état de fermentation à Paris.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du Citoyen Lacroix.

Séance du samedi 6 octobre.

Les tribunaux sont sans activité depuis que les juges savent qu'ils doivent être renouvelés. Renvoyé au comité de législation pour aviser au mode du renouvellement. Les juges entreront en fonctions sans être pourvus de provisions du sceau, & seulement sur la représentation du procès-verbal d'élection.

On décrète que toutes les notes officielles des généraux seront dorénavant transcrites dans les procès-verbaux.

On décrète que tous les condamnés aux fers seront transportés aux galères. Leur temps computera du jour de leur exposition sur l'échafaud.

Décret. La trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de la guerre, 20 millions pour l'habillement des troupes. Il sera établi sur-le-champ des ateliers pour la confection des habits ; les deux sexes y seront également admis & les travaux distribués à la tâche.

Le général Moutefquion, instruit du décret d'accusation lancé contre lui, envoie sa démission. On diffère à la recevoir jusqu'au moment du rapport des commissaires envoyés à son armée.

Dumouriez instruit l'assemblée qu'il a envoyé des forces à Lille ; Lamorhière en a fait aussi partir d'Amiens. Le général Custine instruit la convention qu'une compagnie de volontaires, en entrant à Spire, se sont jetés dans les maisons pour y piller. Il falloit un exemple ; les pillards, chargés de leur butin, ont été arrêtés & fusillés sur-le-champ avec l'approbation de l'armée. Il a fait 2900 prisonniers ; 400 hommes se sont noyés dans le Rhin, 800 ont été tués : nous n'avons eu que 20 hommes tués & trente blessés. Il a fait partir pour Landau, 400 voitures de vivres des magasins, & ils ne sont pas épuisés. L'officier, porteur de la nouvelle, présente cinq drapeaux pris sur l'ennemi, & un paquet de lettres trouvés sur des émigrés. On a fait payer à l'évêque de Spire, une contribution de 450 mille livres.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 3. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv pour six mois, 7 liv. 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.